

PARTICULIERS



## Tarifs des principales opérations & services de votre banque au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci  
sont dues.



*Banque et populaire à la fois.*

[www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)

## Nouvelles dispositions

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires, liées à la transposition en droit français de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, entrent en application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Cette Directive européenne visant à établir un cadre juridique commun pour l'instauration d'un marché unique des services de paiement en Europe, concerne tous les Clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises des Banques françaises.

De façon concrète, ces nouveaux dispositifs ont pour objectif de faciliter vos opérations courantes en France et dans l'Espace Économique Européen\* (versements et retraits d'espèces, virements, paiements par carte, prélèvements, TIP et téléversements).

Ils s'appliquent :

- Aux opérations libellées en euros ou dans l'une des devises de l'Espace Économique Européen et effectuées à l'intérieur de l'Espace Économique Européen.
- Aux opérations libellées en euros et effectuées sur le territoire de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ou entre ces territoires et la France Métropolitaine et ses territoires d'Outre-mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les principales incidences de ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instruments de paiement à votre insu, votre Banque prend en charge gratuitement le blocage de votre instrument de paiement ainsi que son remplacement.
- Un allongement des délais durant lesquels vous pourrez contester une opération de paiement effectuée sur votre compte, pendant 13 mois si vous n'aviez pas autorisé cette opération ou si la transaction a été mal exécutée et pendant 8 semaines, sous certaines conditions, s'agissant d'opérations par carte ou par prélèvement, que vous aviez autorisées.
- Une suppression des dates de valeurs dans le cadre des opérations de paiement relevant de cette nouvelle Directive.
- Un encadrement des délais maximum d'exécution d'une opération de paiement à partir du moment de réception de l'ordre par la Banque :
  - 1 jour ouvrable (3 jours ouvrables maximum jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012), pour les opérations en euros, effectuées à partir d'un compte en euros (1 jour supplémentaire pour le traitement des ordres du support papier).
  - 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE, nécessitant une opération de change.
  - 4 jours ouvrables pour les opérations en devises de l'EEE (hors euros), à partir d'un compte dans la même devise et sans opération de change.

Sauf indication contraire, les modalités d'utilisation et la tarification de vos instruments de paiement sont régis par ces nouvelles règles.








L'entrée en vigueur de ces nouveaux textes juridiques modifie également de façon notable le contenu de votre Convention de Compte de dépôt, cadre contractuel de votre relation avec votre Banque. Ce document mis à jour, détaillant les impacts de la Directive sur les Services de Paiement de façon précise, est à votre disposition dans votre agence. Vous pouvez également obtenir son envoi par courrier à votre adresse sur simple demande auprès de votre conseiller.

A noter également que les modifications des conditions tarifaires à l'initiative de la Banque, comme toute autre modification de votre Convention de Compte, vous seront communiquées 2 mois avant leur entrée en vigueur effective.

Ainsi, sauf avis contraire de votre part, ces nouvelles dispositions tarifaires s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous pourrez dénoncer votre Convention de Compte courant avant cette date.

\*Espace Économique Européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège. Au sens de l'ordonnance transposant la Directive Européenne sur les Services de Paiement, la dénomination « France » comprend : la France métropolitaine, ses départements d'Outre-mer, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

## Sommaire

	Pages
 <b>Suivre le fonctionnement de votre compte</b> Vos opérations courantes Information et suivi de votre compte Vos opérations exceptionnelles Incidents de fonctionnement	5
 <b>Utiliser vos moyens de paiement</b> Les dates de valeur Moyen de paiement alternatif : BASÉO Choisir votre carte bancaire Les services liés à votre carte Autoriser un prélèvement sur votre compte Émettre ou recevoir un virement Utiliser un chéquier Vos chèques de banque Les incidents ponctuels de paiement	6 à 10
 <b>Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine</b> Bénéficier d'une épargne disponible Épargner pour vos enfants Épargner en vue d'un projet immobilier Autre produit Dynamiser votre épargne Gérer votre portefeuille titres Droits de garde Frais de transfert de portefeuille	11 - 12
 <b>Financer vos projets</b> Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus Vos projets personnels Vos projets immobiliers Vos garanties sur prêts Engagement par signature	13
 <b>Protéger votre famille et vos biens</b> Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer et protéger vos biens Location de coffres Succession	14 - 15
 <b>Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger</b> Vos virements vers l'étranger Commission de transfert Commission de rapatriement Opération sur chèques Opération de change Opération en devises Opération cartes dans les pays zone Euroland & EEE	16 - 17
 <b>Accéder à votre banque à distance</b> Par Internet, téléphone, SMS, Minitel ou fax	18

*Vous trouverez ci-après les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1er janvier 2010. Ils sont exprimés en euros TTC.*

## Suivre le fonctionnement de votre compte

### Vos opérations courantes

- |   | €uros   |
|---|---------|
| ■ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte | Gratuit |

La convention de compte de dépôt expose les modalités d'ouverture de fonctionnement et de clôture d'un compte de dépôt pour les personnes physiques agissant à titre privé. Cette convention précise les droits et obligations de la banque et du client. N'hésitez pas à en faire la demande.

- |   |         |
|---|---------|
| ■ Frais de tenue de compte                        | Gratuit |
| ■ Le droit au compte : services bancaires de base | Gratuit |

### Information et suivi de votre compte

- |   |          |
|---|----------|
| ■ Relevé de compte  |          |
| - 1 par mois  | Gratuit  |
| - 2 par mois  | 10,00/an |
| - 3 par mois  | 19,90/an |
| - après chaque opération (frais d'envoi inclus) <i>par relevé</i>                 | 0,62     |
| ■ Relevé de compte sur <a href="http://www.netsbe.fr">www.netsbe.fr</a>           | Gratuit  |
| ■ Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN  | Gratuit  |
| ■ Autres opérations   |          |
| - historique mensuel (frais d'envoi inclus) - <i>par an</i>                       | 28,70    |
| - édition du relevé en cours par l'agence   | 1,62     |
| - édition d'un relevé antérieur par l'agence                                      | 6,15     |
| ■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client <i>par compte et par an</i> | 52,00    |

### Changement d'adresse

- |   |         |
|---|---------|
| ■ Changement d'adresse ou modification d'intitulé                   | Gratuit |
| ■ Changement d'adresse non signalé entraînant le retour du courrier | 16,00   |

### Recherche de documents

- |   |           |
|---|-----------|
| ■ Frais de recherche par document suite à contestation (dans champs Directive sur les Services de Paiement) | Gratuit   |
| ■ Frais de recherche de document (hors champs Directive sur les Services de Paiement)                       |           |
| - Documents de moins d'un an  | 6,00      |
| - Documents de plus d'un an   | 10,00     |
| - Recherche complexe de type audit  | Sur devis |

### Vos opérations exceptionnelles

- |   |             |
|---|-------------|
| ■ Mise à disposition d'espèces dans une autre Banque Populaire    | 5,50        |
| ■ Clôture de compte   |             |
| - Compte épargne (PEL, CEL, etc.)                                 | Gratuit     |
| ■ Gestion d'un compte en instance de clôture                      | 13,70 /mois |
| ■ Frais de transfert de compte                                    |             |
| - Entre agences SBE et Banques Populaires (tout type de comptes)  | Gratuit     |
| - Vers un autre établissement                                     |             |
| - Compte épargne (PEL, CEL, LEP et PEP, etc.) - <i>par compte</i> | 60,00       |

Le transfert de votre compte vers une autre agence SBE s'effectue sans changement de votre numéro de compte.

- |   |         |
|---|---------|
| ■ Domicilia : aide au changement de domiciliation de prélèvements | Gratuit |
|---|---------|

A l'ouverture de votre compte, nous vous facilitons les démarches de transfert de domiciliations. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte.

### Incidents de fonctionnement

- |   |       |
|---|-------|
| Commission de suivi de compte débiteur de plus de 80 jours dans le trimestre, consécutifs ou non, ou compte créditeur sans mouvement depuis plus de 48 mois, par trimestre. | 80,00 |
|---|-------|

## Utiliser vos moyens de paiement

### Les dates de valeur

€uros

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

■ Remise chèques	+ 2 jours ouvrés
■ Paiement d'un chèque	- 2 jours calendaires
■ Versement ou retrait d'espèces	0 jour
■ Virement au crédit	0 jour
■ Virement au débit	- 1 jour calendaire
■ Paiement d'avis de prélèvement	- 1 jour calendaire

### Moyen de paiement alternatif : BASÉO

Baséo est une offre destinée aux clients sans chéquier. Elle comprend des services essentiels à la gestion de votre compte au quotidien.

■ Baséo se compose des produits et services suivants :	4,00 /mois
- une carte Électron à autorisation systématique	
- deux chèques de banque au maximum par mois	
- la consultation à distance du solde de votre compte (par téléphone)	
- un changement d'adresse une fois par an	
- un relevé de compte par mois	
- des relevés d'identité bancaire (BIC-IBAN)	
- l'encaissement des virements reçus	
- l'encaissement des chèques déposés sur votre compte	
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)	
- le paiement d'avis de prélèvements ou de Titre Interbancaires de Paiement (TIP)	

### Choisir votre carte bancaire

€uros

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou MasterCard Internationale vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (numéro non surtaxé) (7 jours / 7, 24 h / 24) pour faire immédiatement opposition ou, depuis l'étranger, le 33 254 86 24 24.

#### Carte de paiement (cotisation annuelle)

	débit immédiat	débit différé
■ Carte Visa Électron	30,00	-
■ Carte bancaire nationale (plus commercialisée)	33,60	43,20
■ Carte VISA ou MasterCard	38,40	48,00
■ Carte MasterCard Foot	43,20	54,00
■ Carte Sirène MasterCard	65,00	72,00
■ Carte WIZZ à partir de 12 ans	15,00	-
■ SBE e moi	40,00	50,00
■ Carte Premier	117,00	129,00
■ Carte MasterCard Platinum		260,00
■ Carte Monéo		5,55
- Si détention d'une carte bancaire		Gratuit
■ E-Carte Bleue (paiements sécurisés sur Internet)		8,65

Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une deuxième carte bancaire sur un même compte, quelle que soit la première carte choisie, à l'exception de la Carte Premier ou Platinum. Pour ces cartes, le demi-tarif s'applique uniquement pour deux cartes identiques. L'arrêt des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit correspondant est passé le 10 du mois suivant, valeur 1er de ce mois.

#### Carte de crédit

La carte Champs Libre est une carte de paiement qui utilise une ligne de crédit renouvelable, Champs Libre Réserve. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller de clientèle

■ Carte Champs Libre Réserve	15,00 /an
------------------------------	-----------

#### Les services liés à votre carte bancaire

■ Protection Paiement	25,00 /an
■ Protection Paiement Jeunes	12,00 /an

Protection paiement assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Elle inclut le remboursement de vos clés et de vos papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

■ Confirmation de code confidentiel	par demande	4,01
■ Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol		Gratuit
■ Frais d'opposition sur carte pour utilisation abusive		35,00
■ Lettre de notification d'opposition pour utilisation abusive		8,20
■ Frais fixes par facture après opposition pour utilisation abusive		5,20
■ Frais d'opposition sur carte Monéo		7,80
■ Réfection de carte bancaire		Gratuit
■ Recherche de facture en France en cas de contestation		Gratuit
■ Cartilis	par modification du plafond de paiement	8,42

CARTILIS vous permet de personnaliser le plafond de paiement de votre carte bancaire, selon vos besoins. Ce plafond est modifiable à tout moment et autant de fois que vous le souhaitez auprès de votre conseiller.

	€uros
■ Commission d'autorisation de dépassement du plafond de paiement par carte bancaire <i>par demande</i>	7,80
■ Frais d'utilisation de la fonction « paiement en 3 fois » Exclusivité carte Sirène Mastercard Montant de la transaction à payer en 3 fois :	
- à partir de 150 € et jusqu'à 300 €uros	3,00
- supérieur à 300 € et jusqu'à 600 €uros	6,00
- supérieur à 600 € et jusqu'à 900 €uros	9,00
- supérieur à 900 € et jusqu'à 1 200 €uros	12,00
- supérieur à 1 200 € et jusqu'à 1 500 €uros	15,00
- supérieur à 1 500 € et jusqu'à 1 800 €uros	18,00
■ Changement de visuel carte e moi	
- lors de la souscription	Gratuit
- photo personnelle	8,00
- bibliothèque hors humanitaire et séries limitées	10,00
- Association humanitaire (reversé intégralement)	12,00
- séries limitées (selon thème et droits d'auteurs)	de 20,00 à 50,00

### Autoriser un prélèvement sur votre compte

■ Frais de mise en place d'un avis de prélèvement	Gratuit
■ Paiement d'avis de prélèvement et de Titres Interbancaires de Paiement (TIP)	Gratuit
■ Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution	Gratuit
■ Frais d'opposition définitive sur prélèvement avant exécution (retrait du consentement)	11,59
■ Frais de rejet du prélèvement pour contestation du débiteur	
- au motif qu'il n'a pas été autorisé	Gratuit
- autre motif (sauf sans provision)	11,59

### Émettre ou recevoir un virement

Un Eurovirement SEPA est un virement en euros, sans limitation de montant en frais partagés vers l'un des 31 pays de l'Espace Economique Européen avec code BIC (Code d'identification de la Banque) et IBAN (Relevé d'identité bancaire international).

■ Virement ou Eurovirement SEPA occasionnel ou permanent émis vers un compte SBE	Gratuit
■ Virement ou Eurovirement SEPA occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement	
- par Internet (abonnement netsbe.fr)	Gratuit
- au guichet de votre agence avec BIC-IBAN	3,60
- au guichet de votre agence sans BIC-IBAN	6,70
■ Virement ou Eurovirement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
- par Internet (abonnement netsbe.fr)	0,78
- au guichet de votre agence avec BIC-IBAN	1,05
■ Frais d'opposition à un virement avant exécution	
- dans les délais légaux de révocation	Gratuit
- hors les délais légaux de révocation	11,59

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Internet sur [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr) (abonnement).

### Utiliser un chéquier

	€uros
■ Dépôt d'un chèque sur votre compte (date de valeur appliquée j+2 j ouvrés)	Gratuit
■ Paiement par chèque (date de valeur appliquée j-2 j calendaire)	Gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile en recommandé simple	5,50
■ Mise à disposition d'un chéquier à l'agence	1,15
■ Frais d'opposition sur un chèque <i>par chèque</i>	5,15
■ Frais d'opposition sur un chéquier	10,20
■ Renouvellement automatique de chéquier	1,10
■ Destruction du chéquier	5,00
■ Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit

Utilisez les remises de chèques pré-imprimés. Elles vous simplifient la vie.

### Vos chèques de banque

■ Frais d'émission d'un chèque de banque ou d'un chèque certifié	12,50
--	-------

### Les incidents ponctuels de paiement

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction et des pénalités réglementaires.

■ Forfait de frais par chèque rejeté faute de provision	
- Chèque d'un montant inférieur à 50 €uros	21,30
- Chèque d'un montant supérieur ou égal à 50 €uros	41,30

Les frais de rejet de chèque pour défaut de provision sont facturés uniquement à la première présentation infructueuse du chèque.

■ Chèque payé sur un compte en interdiction bancaire	
- Frais de chèque payé sur un compte en interdiction bancaire déclaré à la Banque de France	31,90

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné.

- Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné	10,00
- Frais de mainlevée d'incident sur chèque	8,10
■ Incident sur chèque remis à l'encaissement	
- Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf sans provision)	14,71

	€uros
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Incident sur virements et prélèvements automatiques               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais par ordre de virement non exécuté faute de provision 16,90</li> <li>- Frais de rejet d'un avis de prélèvement pour absence de provision                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis d'un montant &gt; 20 € 20,00</li> <li>• Avis d'un montant ≤ 20 € montant du prélèvement arrondi à l'€uro inférieur</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>■ Saisie en compte               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais par saisie attribution, saisie conservatoire ou avis à tiers détenteur 85,20</li> <li>- Opposition administrative (10 % du montant dû) <i>maxi</i> 85,20</li> </ul> </li> <li>■ Incident de remboursement de prêt               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'information ou de notification suite à un incident de remboursement 10,00</li> </ul> </li> <li>■ Opérations nécessitant un traitement particulier               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'émission de chèque non normalisé <i>par formule</i> 23,92</li> <li>- Frais de paiement d'un chèque intérim 12,20</li> <li>- Frais de remise de chèques mélangés ou mutés 6,60</li> <li>- Frais de traitement d'un chèque muté 14,35</li> </ul> </li> <li>■ Dépassement de votre autorisation de découvert               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission d'intervention (limité à 40 écritures par mois) <i>par écriture</i> 9,00</li> <li><i>En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté.</i></li> </ul> </li> </ul>	
<p>Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller de clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. À défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de recouvrement : lettre de mise en demeure 20,60</li> <li>- Frais de gestion sur compte en anomalie 13,50</li> </ul>	

## Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine

Le taux de rémunération de l'épargne sont sujets à variation. Consultez [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr), rubrique « votre épargne ».

Les taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, consultez votre agence.

### Bénéficiaire d'une épargne disponible

- Livret A
- Livret de Développement Durable
- Livret d'Épargne Populaire - LEP
- Compte sur Livret - CSL
- Livret Fidélis

€uros

Consultez votre agence

### Épargner pour vos enfants

- Livret Jeune (12-25 ans)

Nous consulter

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

### Épargner en vue d'un projet immobilier

- Plan Épargne Logement - PEL
- Compte Épargne Logement - CEL

Nous consulter

Nous consulter

Une prime d'État de 1% est accordée lors de l'utilisation du PEL et du CEL dans le financement de votre projet immobilier.

### Autre produit

- Crescendo (abonnement annuel)

9,15

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

### Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins

- Hisséo : alimentation automatique qui permet de constituer une épargne régulière et progressive

Gratuit

## Gérer votre portefeuille titres

€uros

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

■ Commission de gestion de portefeuille titres (coût par ordre (achat ou vente), courtage compris)	25,00
- Valeurs cotées à la bourse de Paris	
- Commission proportionnelle	0,524 %
- Commission minimale par ordre	8,00
■ Vous passez votre ordre par l'intermédiaire d'un conseiller financier	
- Facturation complémentaire proportionnelle	1,19 %
- + commission fixe <i>par ordre</i>	9,07
■ Les ordres passés au Service de Règlement Différé (SDR) sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis réel sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.	0,718 % par mois
■ Frais de souscription d'actions, de sicav, de parts de fonds communs de placement d'autres établissements	30,00
■ Valeurs cotées à l'étranger	Nous consulter

## Droits de garde (frais trimestriels)

■ Valeurs émises par le Groupe BPCE	Gratuit
■ Autres valeurs	
- Commission proportionnelle (sur valorisation au 31/12)	
- jusqu'à 7 622 €	0,27 %
- entre 7 622 € et 76 224 €	0,22 %
- pour la partie supérieure à 76 224 €	0,10 %
- Frais fixes par ligne	
- Titres au porteur cotés en France et déposés chez Euroclear	4,60
- Autres titres	14,36
- Minimum de perception par compte titres	29,60
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	Nous consulter
■ Hisséio : alimentation automatique sur compte d'Instruments Financier ou PEA	Gratuit

## Frais de transfert de portefeuille

■ Frais de transfert de portefeuille vers un Établissement autre qu'une Banque Populaire	
- Frais de transfert sur la France	11,01 /ligne
- Frais de transfert sur l'Étranger (frais d'intermédiaire non compris)	38,71 /ligne
- Minimum facturé par compte titres	56,36
■ Frais de transfert de PEA vers un Établissement autre qu'une Banque Populaire (en sus des frais par ligne)	66,60
■ Frais de transfert sur Titres cotés en France	11,00

## Financer vos projets

### Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

€uros

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur. Le TEG vous sera indiqué sur le relevé de compte.

■ Découvert en compte convenu et formalisé :	
- Champs Libre Accueil (CLAC)	TBB + 9%
- Commission d'engagement <i>par trimestre</i>	
- avec assurance protection bancaire	3,83
- sans assurance protection bancaire	5,75
■ Découvert non convenu ou non formalisé	Nous consulter
■ Vos réserves	
- Champs Libre Réserve	TBB + 2% à 5%
- Crescendo	9,15 /an

Quelque soit votre projet, nos conseillers vous apporteront une solution et des conditions tarifaires adaptées à votre situation.

### Vos projets personnels

■ Carte Champs Libre Réserve	15,00
■ Frais de dossier : Prêt personnel ( <i>hors offre spécifique et promotionnelle</i> )	1% du capital Mini 60,00
■ Frais de dossier : Prêts affectés	Nous consulter

Les sociétaires CASDEN et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

### Vos projets immobiliers (frais de garantie en sus)

■ Conditions communes aux prêts	
- 1 <sup>er</sup> tableau d'amortissement	Gratuit
- Frais de réédition du tableau d'amortissement	30,00
- 1 <sup>er</sup> décompte de remboursement anticipé	Gratuit
- 2 <sup>e</sup> décompte de remboursement anticipé supplémentaire	30,00
■ Avenants aux prêts	
- Main-levée de garantie	220,00
- Frais minimum par avenant	220,00
■ Commission de réalisation	
- Prêt habitat classique et prêt relais - selon nature du dossier (1% du capital emprunté)	Mini 312,00
■ Notification en cas d'incident de remboursement	10,00
■ Prêt Épargne Logement (CEL et PEL)	Gratuit
■ Autres prêts réglementés	Nous consulter

### Vos garanties sur prêts

■ Caution Crédit Logement et SACCEF	Nous consulter
■ Garantie CASDEN et FMGM	Nous consulter
■ Caution personnelle et solidaire	Nous consulter
■ Nantissement de produits financiers (détenus à la SBE)	Gratuit
■ Information annuelle des cautions	Gratuit

### Engagement par signature

■ Acte standard	49,90
■ Acte spécial	130,00
■ Commission proportionnelle	Nous consulter

## Protéger votre famille et vos biens

### Votre assurance personnelle

€uros

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)  
cotisation annuelle

Sur devis

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multi-risque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisie)

Sur devis

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

### Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant  
(cette protection est partie intégrante du contrat Assur-BP Habitation)
- Assur - BP Horizon

Sur devis

Sur devis

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

### Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-famille (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisie)

Sur devis

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- Fructi-Budget (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisie)

Sur devis

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

### Assurer et protéger vos biens (cotisation annuelle)

- Assur - BP Auto
- Assur - BP Habitat
- Assur - BP Horizon
- Dédicace
- Protection bancaire
- Protection paiement
- Protection paiement jeunes
- Service Opposition sécurisée  
+ option « SOS archives »
- Service Opposition sécurisée « Jeunes »  
+ option « SOS archives »

Sur devis

Sur devis

Sur devis

Sur devis

25,00

25,00

12,00

18,50

34,00

9,20

17,00

### Location de coffre (dans une agence BRED uniquement)

€uros

- Dépôt de garantie
- Frais annuels de location selon catégories :

Néant

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
81,12 €	118,56 €	157,56 €	217,88 €	268,84 €

La limitation du contenu s'établit à 30 489 €.

Le tarif annuel est défini en fonction du contenu du coffre et du niveau de garantie. Renseignez-vous auprès de votre agence.

### Succession

- Succession compte ordinaire et compte joint
  - actif à la SBE inférieur à 3 000 €uros
  - actif à la SBE compris entre 3 001 et 15 000 €uros (minimum perçu 67,15 €)
  - actif à la SBE supérieur à 15 001 €uros (minimum perçu 133,90 € ; maximum perçu 501,40 €)

67,15

0,85 %  
de l'actif

0,409 %  
de l'actif

Au traitement du dossier succession s'ajoute la facturation des interventions majeures, à savoir l'état des avoirs valorisés au décès, la transmission au notaire, l'information des héritiers, le règlement des frais d'obsèques, des factures, la restitution aux caisses de retraites, les opérations de liquidation de la succession, la déclaration fiscale, les recherches et les opérations diverses.

- à chaque intervention majeure
- Commission sur succession vacante

20,10

97,70

## Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

### Vos virements vers l'étranger

€uros

Espace Economique Européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

### Commission de transfert

Un Eurovirement SEPA est un virement en euros, sans limitation de montant en frais partagés vers l'un des 31 pays de l'Espace Economique Européen avec code BIC (Code d'identification de la Banque) et IBAN (Relevé d'identité bancaire international).

■ Virement européen ou Eurovirement SEPA d'un montant ≤ 50.000 € à destination de l'espace européen en frais partagés avec BIC & IBAN (frais fixes)	
- papier	3,60
- par Internet	Gratuit
■ Eurovirement SEPA	3,60
■ Tout autre transfert en devises ou en euros quel que soit le montant ou la destination	
- Commission proportionnelle (avec un mini. facturé de 25,59 € avec un maximum de 248,77 € et hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)	0,12 %
- Via Internet commission proportionnelle (avec un mini. facturé de 19,85 € avec un maximum de 186,58 € et hors frais de correspondants s'ils sont à la charge du donneur d'ordre)	0,12 %
■ Confirmation par fax	18,66
■ Tarification « devise déplacée » (devise différente de celle du pays de destination)	6,16
■ Coordonnées incomplètes (IBAN et BIC)	14,35

Sauf instructions particulières, les frais sont par défaut « partagés » : seuls les frais de la banque sont à votre charge. Les virements au débit du compte sont affectés d'une date de valeur J-1 jour calendaire.

### Commission de rapatriement

■ Rapatriement dans l'UE d'un montant ≤ 50.000 € si les coordonnées BIC et IBAN sont fournies et que le virement est stipulé en frais partagés.	Gratuit
■ Rapatriement d'un Eurovirement SEPA	Gratuit
■ Tout autre rapatriement en devises ou en euros quel que soit le montant ou la provenance	17,82
■ Avis d'opéré	2,39
■ Commission de non qualité	9,93

En l'absence des informations IBAN et BIC, une commission de gestion de 9,57 € sera prélevée. Une date de valeur J+1 jour calendaire est appliquée si le rapatriement est effectué en euros et J+3 en cas de rapatriement en devises nécessitant une conversion.

### Opérations sur chèques

■ Frais fixes sur paiement d'un chèque émis en faveur de non résident + commission de transfert (voir ci-avant)	15,07
■ Encaissement « sauf bonne fin » de chèque sur l'étranger	27,51

### Opérations de change

■ Frais fixe sur tout achat ou vente de devises ou chèque de voyage (avec un minimum de 7 622 €). La délivrance de chèques de voyage est débitée à J-1 calendaire.	3,00
--	------

### Opérations en devises

■ Achat ou vente de devises au comptant :

- Commission de change	0,050 %
- Au-delà de 80 K€	0,025 % Mini. 14,60

### Vos opérations cartes dans les pays des zones Euroland et EEE

La zone EEE Espace Economique Européen (EEE) comprend : Allemagne\*, Autriche\*, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne\*, Estonie, Finlande\*, France\*, Grèce\*, Hongrie, Irlande\*, Islande\*, Italie\*, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg\*, Malte, Norvège, Pays-Bas\*, Pologne, Portugal\*, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie\*, Slovénie\*, Suède, République Tchèque.  
\*Pays Euroland comprenant par extension : Andorre, Cité du Vatican, Monaco, San Marin.

■ Retrait d'espèces en euros

- Automates SBE, Banque Populaire	Gratuit
- Autres Automates de la zone EEE:	
• Avec les cartes VISA Premier et Mastercard Platinum	Gratuit
• Avec toute autre carte à compter du 5 <sup>e</sup> retrait dans le mois	0,95
• À chaque retrait pour les carte Visa Électron	1,00
- Au guichet :	
• De votre agence	Gratuit
• D'un autre établissement en France	5,40
• D'un autre établissement d'un pays zone EEE	4,60 + 1,50 %
• D'un autre établissement d'un pays HORS zone EEE	4,60 + 2,20 %
- Retrait au guichet d'une autre banque en France	5,40

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates de la SBE, du Groupe Banque Populaire.

■ Frais par paiement en euros :

- Pour transactions < 50.000 €	Gratuit
- Pour transactions ≥ 50.000 € zone Euroland	1,50 %
- Zone EEE et Union Européenne	2,10 %

■ Retrait d'espèces en devises

- Automates de pays zone Euroland	2,90 + 1,50 %
- Automates de pays HORS zone Euroland	2,90 + 2,20 %
- Au Guichet de pays zone Euroland	4,60 + 1,50 %
- Au Guichet de pays HORS zone Euroland	4,60 + 2,20 %

■ Frais par paiement en devises :

- Transaction pays zone Euroland	1,50 %
- Transaction pays HORS zone Euroland	2,20 %

■ Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP : seuls les frais fixes sont appliqués.

€uros

0,050 %  
0,025 %  
Mini. 14,60

## Accéder à votre banque à distance

€uros

### Par internet sur [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)

■ Abonnement mensuel à <a href="http://netsbe.fr">netsbe.fr</a> (consultations et transactions illimitées)	Gratuit
- Option Bourse en ligne	Gratuit
■ e-Carte Bleue, paiements sécurisés sur Internet	8,30 /an
■ Abonnement à <a href="http://netsbe.fr">netsbe.fr</a> jeunes (consultations illimitée)	Gratuit

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé pour consulter de vos comptes, effectuer vos virements (y compris vos virements permanents) et accéder aux services complémentaires intégrés :

- virements de compte à compte, externes, Eurovirements - gestion d'alertes par e-mail - impression de RIB et IBAN - téléchargement des écritures dans votre logiciel de finance personnel - commande de chèquiers et de devises - gestion de votre réserve d'argent - la bourse en ligne. Vos consultations et transactions sont illimitées.

### Par téléphone

■ Au près de votre agence (selon tarifs en vigueur)	
■ Serveur vocal TONALITÉ PLUS	0,56 / appel
- Composez le 0897 652 200	
- Abonnement	Gratuit

### Par SMS

■ SMS +	
- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors frais opérateur)	par SMS 0,35 /SMS

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettront de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

### Sur votre téléphone mobile avec Message +

■ Message + infos (abonnement mensuel)	
- 5 messages / semaine	3,92
- 2 messages / semaine	1,85
■ Message + flash	
- Abonnement annuel	7,52
- Par message envoyé	0,41

### Par Minitel ou par fax

■ Dispobank (minitel 3614 SBE)	
- Abonnement (par trimestre)	15,00
- Mise en relation (pour chaque accès)	0,02
- Coût de la communication	0,06 /mn

## Parlons-en



Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, la SBE a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

- ▣ **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
- ▣ **Vous pouvez également contacter la Direction de la Qualité**  
*SBE - Direction de la Qualité*  
*BP n° 151 - 75422 Paris Cedex 09*
- ▣ **Un Médiateur est à votre disposition après consultation de la Direction de la Qualité**  
*Monsieur le Médiateur de la SBE*  
*BP n° 151 - 75422 Paris Cedex 09*

## Pour rester en contact avec votre banque à tout moment



Pour contacter un conseiller par téléphone



**01.46.62.59.00**  
(coût d'un appel local)



**Par courrier**  
SBE - Secrétariat Général  
7 rue auguste Gervais - 92130 Issy-les-Moulineaux  
Direct Courrier - 94018 - Créteil Cedex - France



**Par Internet**  
[www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)

SBE : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € dont le siège social est au 7 rue Auguste Gervais, 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél 01.46.62.59.00 - Fax 01.40.95.06.24 - 482 656 147 RCS Nanterre - APE 6419 Z - TVA n° FR 80 482 656 147 — Courtier en assurance : numéro d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) : 07 022 984.